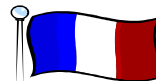


SAINT GERMAIN DU SALEMBRE



# LE CALEMBRIO

## Editorial: Le mot du Maire

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Je tiens tout d'abord à vous présenter, au nom de l'ensemble du conseil municipal, mes meilleurs vœux de santé et de bonheur pour l'année 2010. Cette édition du Calembrio va tenter, en quelques pages, de retracer une partie du fonctionnement et de l'activité communale. 2009 a été une année forte en investissements pour les infrastructures communales : rénovation complète des salles de classe, création du club-house au stade, réfection de voies communales... Ces réalisations ont été menées sans augmentation de la fiscalité locale.

La reconversion du site d'Aster est envisagée. Il va sans dire que ce projet ne peut être mené à l'échelle communale. Le prix de vente, la réhabilitation et l'aménagement des locaux, l'intégration du site, représentent des investissements lourds qui supposent un projet global cohérent et des partenaires.

Au cours des deux prochaines années, le périmètre des intercommunalités va devoir être modifié. Des élargissements, intégrations ou fusions de collectivités vont être opérés. Ainsi la Communauté de Communes de la Vallée du Salembre (CCVS) doit-elle réfléchir à son devenir. Je tiens à souligner que, malgré sa petite taille, la CCVS a réussi en 5 ans à être efficace, en répondant aux besoins de la population : centre de loisirs, accueil péri-scolaire, réfection de voirie, projet de création d'une plateforme de broyage de bois...

Ces projets sont néanmoins difficiles à envisager au vu du contexte général. Je me dois effectivement, par ces quelques lignes, d'attirer votre attention sur l'analyse que je fais des orientations politiques de l'Etat qui rendront de plus en plus difficile la gestion de nos collectivités.

Cette année a été marquée par la récession économique, touchant particulièrement les plus démunis. Aster, Albany à Ribérac, Marbot à Neuvic, la liste n'est peut être pas terminée. Chômage, précarité, déficit abyssal de l'Etat, auxquels s'ajoutent des réformes dont la pertinence et l'utilité restent à démontrer : élection des conseillers territoriaux, suppression de la taxe professionnelle, privatisation de la Poste...

Au cœur de ces difficultés, les élus de proximité s'engagent pour essayer de défendre l'intérêt collectif de leurs concitoyens. Mais défendre un commerce, un bureau de poste, un service public de proximité, est vain si la

population n'y contribue pas elle-même. Il en va donc de la responsabilité de chacun de nous.

Les communes ne pourront, malgré les engagements et l'implication des élus, subvenir aux défaillances des services de l'Etat ou de la privatisation de certains services publics, comme on a pu le voir par exemple lors de l'ouverture du marché de la téléphonie. Le consommateur devait être le grand gagnant. Qu'en est-il aujourd'hui ? Taper 1 pour être mis en relation, Taper 2 pour être mis en relation avec votre conseiller, taper 3 pour rappeler votre conseiller plus tard, etc.

Cela peut prêter à sourire, mais nous avons tous été confrontés à ces désagréments, liés à la déshumanisation et à l'éloignement des services. Or les restructurations et les réformes annoncées, tout en éloignant les centres de décisions des administrés, risquent fortement de conduire les petites communes à faire face à des obligations supérieures aux moyens dont elles disposent.

Par ailleurs, l'annonce de la suppression prochaine de la taxe professionnelle ne peut que susciter l'interrogation. Cette taxe devrait être remplacée par une dotation gouvernementale, mais sur quelle base ? Comment boucler un budget alors qu'il existe une réelle incertitude sur les recettes à venir ? N'est-on pas en train d'assister à une centralisation du pouvoir vers l'Etat ? Il est fort à parier que ce seront encore les ménages qui feront les frais de ces choix politiques.

Face à ce constat, le fatalisme n'est pas de mise. Je pense qu'il est néanmoins possible de bâtir une société plus juste et plus équitable, à condition de replacer l'humain au centre des débats. La vision d'une politique basée sur la concurrence, le profit, le « chacun pour soi », va à l'encontre du projet humaniste basé sur l'entraide, le partage et la solidarité auquel je crois.

Je tiens à vous assurer de mon engagement et celui du conseil municipal pour défendre les intérêts de la commune et de ses habitants.

**LE MAIRE**  
**Jean Yves ROHART**

## INFOS PRATIQUES

### RAPPEL IMPORTANT



### Que dois-je mettre dans la poubelle jaune ?

Dans cette poubelle vous devez jeter :

- Les bouteilles en plastique : bouteilles d'eau, de jus de fruits, de soda, de lait, de soupe, les containers à vin... qui peuvent être triés avec leur bouchon.

- Les flacons en plastique : produits ménagers (adoucissant, lessive, liquide vaisselle..) et produits d'hygiène (shampooing, gel douche...).

- Les boîtes et bidons métalliques : boîtes de conserve, boîtes à thé, canettes, bidons de sirop, bouteilles d'aérosol, barquettes en aluminium.

- Les boîtes et suremballages en carton ainsi que les briques alimentaires.

- Les journaux, magazines, revues.

Pensez à y mettre également les prospectus publicitaires, les catalogues...

Mais **veillez à bien retirer les films plastiques**

### A ne pas mettre dans les poubelles jaunes :

- Les sacs plastiques et les films plastiques enveloppant les revues et les emballages, les pots de produits laitiers (yaourts, crème fraîche, fromage blanc) ou encore les barquettes en polystyrène (ces emballages ne contiennent pas assez de matière pour que leur recyclage soit rentable).

- Les flacons de produits portant les symboles "dangereux ou inflammables".

- Les couches-culottes, les papiers salis ou gras, les barquettes sales, les mouchoirs en papier et autres articles hygiéniques.

**En cas de doute, ne mettez pas dans la poubelle jaune.**

### Quelques astuces pour les poubelles jaunes :

- Inutile d'enlever les bouchons des bouteilles plastiques. Cela évite de répandre dans les poubelles du liquide qui pourrait rester et les bouchons sont recyclés !

- Inutile de laver vos emballages avant de les jeter. Vous devez simplement les débarrasser au maximum de leur contenu pour qu'ils ne salissent pas [les autres emballages](#)

### Verre :

Pensez à jeter votre verre dans les collecteurs prévus à cet effet.



## **DISTRIBUTION DES SACS POUBELLES**

Dés livraison par le Syndicat Mixte de collecte des ordures ménagères, des sacs noirs et jaunes, des permanences seront tenues par les élus afin de distribuer ces dits sacs..  
Une information vous sera communiquée ultérieurement.

## **OBLIGATION D'ENTRETIEN**

Les propriétaires riverains des voies communales sont tenus d'entretenir, d'élaguer arbres et haies afin d'éviter tout accident.  
En effet, les services d'intervention, de ramassage d'ordures ménagères, de transport scolaire ou livreurs pourront se retourner contre les propriétaires en cas de sinistre.  
Il en va de la responsabilité de chacun.

## **LE RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS**

Depuis le début de l'année 2009, le ramassage des encombrants ne s'effectue plus qu'à la demande.

**Petit rappel :**

### **Quels encombrants ? :**

Les objets lourds, c'est-à-dire ceux qui ne peuvent être portés par une personne seule (machine à laver, frigo, métaux,... ).

Les objets volumineux, c'est-à-dire ceux qui ne rentrent pas dans un coffre de voiture (exemple : matelas, tv, sommier,...).

### **Comment faire ? :**

Contactez la Mairie au 05 53 82 60 15, en précisant la nature et le nombre des objets à récupérer. Un RDV vous sera fixé, et les agents communaux viendront récupérer vos encombrants, en votre présence, à la date et à l'heure fixés.

---

## **La déchèterie de NEUVIC-PLANEZE**

La déchèterie met à votre disposition des conteneurs spécifiques. Pour y accéder, une carte vous est délivrée sur place, gratuitement, sur présentation d'un justificatif de domicile (facture eau, EDF) .

### **Que pouvez-vous y déposer :**

- Encombrants, tout-venant (matelas, plastiques)
- Déchets végétaux (coupes de gazon, tailles de haie)
- Cartons
- Ferrailles
- Gravats/inertes (gratuité des gravats pour le 1<sup>er</sup> m<sup>3</sup>)
- Bois
- Papiers
- Polystyrène
- Huiles industrielles
- Batteries et accumulateurs
- Déchets ménagers spéciaux (produits phytosanitaires, solvants, peintures)
- Déchets d'équipements électriques et électroniques
- Déchets d'activités de soins à risques infectieux des particuliers (aiguilles, seringues, médicaments)

### **HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETERIE :**

**LUNDI – MERCREDI – VENDREDI - SAMEDI**

**De 9 H à 12 H 00 et de 13 H 30 à 17 H**

**TEL : 06 14 42 02 44**

**Horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie**

Lundi :	9h-12h	15h30-17h30
Mardi :	9h-12h	15h30-17h30
Mercredi :	9h-12h	
Jeudi :	9h-12h	15h30-17h30
Vendredi :	9h-12h	15h30-17h30

Nous vous rappelons d'autre part que vous pouvez prendre rendez-vous auprès du Maire ou des adjoints en téléphonant au secrétariat : 05 53 82 60 15

Email : mairie-saint-germain-du-salembre@wanadoo.fr

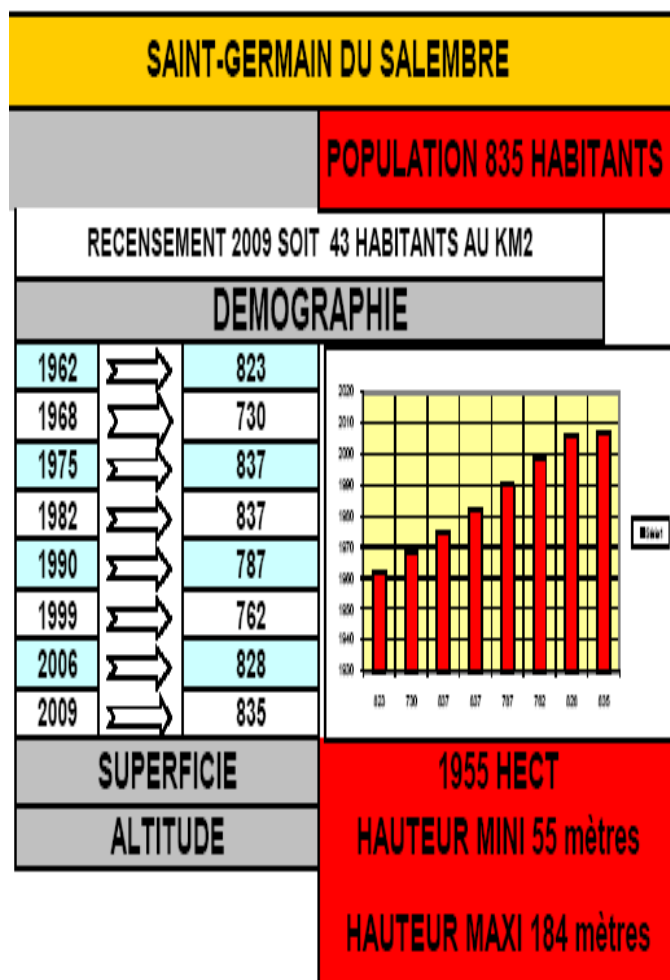
**BUREAU DE POSTE DE SAINT GERMAIN DU SALEMBRE**

Le Bourg  
24190 Saint Germain du Salembre  
Tél : 05.53.82.60.25  
Responsable de Bureau : Marie Claude THEVIN

**Horaires de la Poste**

**Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 14h00 à 16h45**  
**Samedi 8h30 à 11h30 en semaine pair**

**La municipalité rappelle à tous que le maintien du service postal à Saint Germain du Salembre est conditionné à la fréquentation du public : Donc à consommer sans modération.**

**FRELONS ASIATIQUES**

Nous rappelons que le recensement des nids de frelons asiatiques est toujours d'actualité.

Si vous apercevez un nid chez vous, prévenez la Mairie ou M. PORCHE au 09.62.50.85.58 qui se déplacera afin de le recenser. Il vous indiquera un professionnel qui le détruira. Les frais restent à la charge du propriétaire.

De Février à Mai 09, le piégeage a permis sur la commune d'attraper environ 200 frelons qui sont ensuite collectés et étudiés par « la Direction Des Services Vétérinaires de la Dordogne ».

M. PORCHE tient à remercier tous les bénévoles qui ont aidé au piégeage.



## INFOS BUDGET 2009

### BUDGET PREVISIONNEL 2009

Même si l'année 2009 est écoulée, les comptes administratifs et de gestion ne sont pas encore arrêtés.

En 2008, le budget de fonctionnement a dégagé un excédent de 80060 EUR. Quant au budget d'investissement, celui-ci a dégagé un excédent de 36180 EUR.

Malgré une année pleine d'incertitudes (crise économique, baisse des dotations, pression fiscale sur les ménages, etc.), le Conseil Municipal a décidé de laisser à l'identique les taux des impôts locaux. Malgré tout, les engagements pris ont été réalisés.

Vous trouverez ci-dessous, l'élaboration du Budget 2009.

### BUDGET DE FONCTIONNEMENT

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
Charges à caractère général	132 520	Atténuation de charges	3 000
Charges de personnel	209 500	Excédent de fonctionnement reporté	190 468
Charges de gestion courante	85 239	Produits et services	19 500
Intérêts d'emprunts	16 315	Impôts et taxes	213 611
Virement section investissement	181 134	Dotations et participations	212 510
Divers	16 800	Revenus des immeubles	2 500
<b>TOTAL</b>	<b>641 589</b>	<b>TOTAL</b>	<b>641 589</b>

### BUDGET INVESTISSEMENT

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
Remboursement emprunt capital	33 271	Subventions	75 580
Immobilisations en cours	451 415	Emprunt	107 000
Dépenses imprévues	10 000	Remboursement TVA	7 500
		Virement de la section fonctionnement	181 134
		Solde d'exécution reporté	19 973
		Cession de créances	78 060
		Produits de cessions	15 436
		Opérations d'ordre	10 000
<b>TOTAL</b>	<b>494 686</b>	<b>TOTAL</b>	<b>494 686</b>

Pour votre information, l'endettement par habitant continue de diminuer :

Il était de 470 EUR/HABITANT en 2006  
443 EUR/HABITANT en 2007  
381 EUR/HABITANT en 2008.

Il était de 541 EUR/HABITANT au niveau départemental et, 577 EUR/HABITANT au niveau régional en 2008 (même strate de commune)

## LES REALISATIONS 2009

### Les salles de classe

L'école «JULES FERY », datant de 1874, n'avait pas subi de travaux majeurs de réhabilitation depuis cette date. C'est chose faite.

La hauteur des plafonds (3,80 m.), les menuiseries laissant passer les courants d'air, une isolation déficiente, et surtout une température lors des grands froids atteignant à peine 16 degrés, a amené le Conseil Municipal à programmer les travaux dans le courant de l'été.

Entre le 1er Juillet et la veille de la rentrée, les entreprises ont réalisé les travaux efficacement :

- démontage et montage de nouvelles menuiseries sur tout le bâtiment
- démontage des plafonds, traitement des bois, abaissement des plafonds
- remise aux normes électriques
- isolation des murs, peinture
- carrelage
- création d'une rampe d'accès.

Au 31 août, tout était en place pour aménager les classes avec les agents de la commune, les instituteurs et les élus.

Une très belle réalisation qui sera inaugurée officiellement le 20 FEVRIER 2010, en même temps que le club house.

Grâce à l'Etat et au Département, le coût pour la Commune a été minoré.

Coût total :	171 058 EUR	Aides de l'Etat (DGE)	24 043 EUR
		Aides du Département	54 210 EUR
		COMMUNE	92 805 EUR

### Le club house

Sans l'aide de co-financeurs, l'opération aurait été plus coûteuse pour la commune.

Alors que, dans un premier temps, l'Etat n'avait pas souhaité participer financièrement, il est finalement revenu sur sa décision en octroyant une dotation de 13 600 EUR.

Le projet de création de salle, accompagné de la volonté du club de foot d'ouvrir une école de football pour les jeunes, a convaincu la Ligue et la Fédération de Football. Elles ont accordé une subvention de 20 000 EUR.

A cela s'ajoute la contribution du Département, par l'octroi via le contrat d'objectif, d'un montant de 22 848 EUR .

A l'issue de l'opération, la commune aura déboursé 27 521 EUR H.T., soit 33% du coût total.

## **Le cimetière et la procédure de reprise de concessions**

Pour faire face au problème récurrent de manque de places au cimetière, la municipalité a décidé d'agir par deux moyens:

### **1 -- Durée des concessions :**

Par délibération du 05 mai 2009, le Conseil Municipal a décidé que pour tout achat d'une nouvelle concession, celle-ci serait à durée limitée, soit 30 ans, soit 50 ans, à charge pour le propriétaire ou ses héritiers de demander éventuellement le renouvellement une fois la durée passée.

### **2 -- Procédure de reprise des concessions :**

Effleurée dans les années 80, mais non suivie d'effet, la procédure de reprise de concessions a été lancée par le Conseil Municipal et réalisée grâce au travail minutieux de Gladys CEAUX. Devant le délabrement et l'abandon de certaines tombes, il nous est paru important de réagir.

Il n'est jamais facile de mettre en place une telle procédure, mais il est anormal de laisser se détériorer les monuments.

Dans un premier temps, il s'agit de faire prendre conscience aux héritiers et ayants droits, que les tombes de leurs aïeux méritent respect et entretien.

70 concessions ont ainsi été constatées en état d'abandon. Les descendants disposent de 3 ans pour se faire connaître en Mairie et ainsi prouver que la concession n'est pas abandonnée. A ce jour d'ailleurs, plusieurs familles se sont manifestées.

A noter que cette procédure dont la durée est de 3 ans, se terminera en Mai 2012.

A partir de ce moment là, les concessions abandonnées et non réclamées deviendront propriété de la Commune.

## **Le presbytère**

La toiture est en phase de finition, permettant enfin de le mettre hors d'eau.

## **Les routes**

Devant la dégradation de plus en plus importante des voies communales, certaines ont été refaites par la Commune, d'autres par la Communauté de Communes de la Vallée du Salembre (CCVS) :

- Les routes d'Espinasse, la route de la Côte, le village d'Auriac, la rue de la Mairie : Leur réfection a été financée par la Commune.
- Celles du Gounaud et de la Côte, par la CCVS.

Deux opérations de point-à-temps (opérations identiques sur Chantérac et St Aquilin) ont été programmées dans l'année. Elles ont été conduites et réalisées directement par la CCVS. Elles ont permis de reprendre plusieurs voies : Le Maine, La Champellonie, Auriac, Puymarsou, route de l'usine. Celle de Reins a été réalisée par une entreprise privée.

## **Le muret du pré de la Tour (voir photo page 11)**

Dégradé par les pluies et intempéries depuis son origine, le mur a été restauré. En venant de St Vincent, il valorise agréablement l'entrée du village.

## **La salle des fêtes**

Un comptoir-bar permet d'accueillir mieux les convives lors de vos réceptions.

## LES PROJETS 2010

### **Assainissement :**

Une étude a été lancée pour la réalisation d'une seconde tranche d'assainissement collectif. Elle concerne Les Jarrissades (réhabilitation et raccordement au réseau principal), le Jartouneix et le Meynard. En fonction des résultats et des accompagnements financiers des co-financeurs, des arbitrages seront peut être nécessaires.

Une réunion publique interviendra dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre pour les habitants concernés.

### **Chaudière de l'Ecole et réseau électrique d'une classe**

Après avoir réalisé les aménagements nécessaires aux salles de classe, il est impératif de changer la chaudière âgée de plus de 30 ans et consommant énormément.

Ces travaux sont programmés pour les vacances de Février, en même temps que la mise aux normes du réseau électrique de l'ancien préfabriqué.

## **Quelques photos de la vie du village**



**Photo sous le pigeonnier**

Six ans déjà que les Salembrais et Salembraises avaient pris la pose aux pieds de la tour du château, pour la 1ère participation de la commune au festival de La Vallée.

Pour 2009, Saint Germain a participé de nouveau au festival, qui a eu pour thème cette année, « la vallée prend son temps ».

Alors quoi de mieux pour illustrer le temps passé, que de renouveler l'expérience de la photo ?

La population a donc été conviée, le vendredi 08 mai, à une séance photo au pied du pigeonnier du Meynard, propriété de Madame Madillac.

Les mêmes visages, 6 ans plus tard, de nouveaux venus, malheureusement des absents, un bon moyen de voir que le temps poursuit inlassablement son œuvre sur nous tous...



# Quelques photos de la vie du village



*La salle de classe rénovée*



*Le vote populaire du soutien au service public de la poste*



*Le carnaval des enfants*



Ce vieux mur menaçait de s'effondrer.

Il fallait donc y remédier ; la solution facile (pas forcément la moins chère) consistait à le démolir.

Le conseil municipal a préféré le conserver pour enjoliver cette entrée du bourg et préserver la possibilité d'un aménagement futur du pré de la tour.



Les dernières photos des restes du stock de l'usine ASTER

## ARTISANS ET COMMERCANTS



La municipalité vous informe de l'installation d'un nouvel artisan sur le territoire de la commune:

- Mr Laurent INISAN, en tant qu'électricien :  
Tél : 06 45 91 00 26

Et de l'arrivée de nouveaux commerçants qui viennent de reprendre le bar le « Saint Germain »:

- Mme et Mr Philippe MENARD

Nous leur souhaitons une bonne réussite dans leurs activités.

Les floralies, très ensoleillées cette année

# LE COIN DES ASSOCIATIONS

## L'HARMONIE SALEMBRAISE



Une association musicale, « l'Harmonie Salembraise », vient de voir le jour à St Germain. Elle se compose d'une vingtaine de musiciens de tous âges, débutants (au minimum 1 à 2 années d'apprentissage d'un instrument) et confirmés, mais tous amateurs.

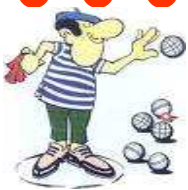
Chaque vendredi soir (en période scolaire) de 20h30 à 22h30, ils se retrouvent dans la salle annexe (derrière la salle des fêtes) pour répéter des musiques variées : Jazz, musiques de films, variétés...

Les membres du bureau :

- |                                |                                    |
|--------------------------------|------------------------------------|
| - Président : Ghislain CHOPY   | - Vice-président : Fabien FREYHEIT |
| - Secrétaire : Myriam DANA     | - Secrétaire-adjoint : Bruno PERUS |
| - Trésorière : Murielle PORCHE | - Trésorier-adjoint : Fabien CHOPY |

Les membres, ainsi que les différents chefs d'orchestre (Nicolas CAMINEL, Thomas FOSSAERT, Bruno PERUS et Fred WARD) seront ravis d'accueillir toute personne désireuse de partager avec la formation leur passion pour la musique.

**Renseignements au 06.63.81.59.37 ou 06.74.36.07.45 ou 09.62.50.85.58**



## La Boule Salembraise

L'assemblée générale de la pétanque s'est déroulée le samedi 17 octobre et un nouveau bureau a été élu.

- Président : Robert PAILLOT  
 Vice-Président : Raymond BRUGERE  
 Secrétaire : Jany BORDEL  
 Secrétaire adjoint : Maurice MAGNE  
 Trésorière : Sandra PINHEIRO  
 Trésorier adjoint : Daniel TROTIN

Nous nous réunissons tous les mardis soirs, vendredis soirs et samedis après-midi devant le presbytère pour partager un moment convivial, de détente, sans esprit de compétition.

Durant l'année écoulée, 2 concours ont été organisés avec succès, le 18 avril, regroupant 22 équipes et le 25 juillet, avec 42 équipes.

Le bilan financier positif de l'année a d'ailleurs permis à l'association d'inviter les adhérents et leurs conjoints à un buffet froid. Une façon également de remercier ainsi tous les généreux donateurs qui ont mis la main à la poche pour refaire le tunnel détruit par la tempête Klaus du mois de janvier dernier.

Le nouveau bureau tient enfin à remercier Alain LAGUILLON, ancien Président qui a démissionné pour des raisons personnelles, pour son implication au cours de l'année écoulée et pour avoir mis l'association sur les rails.

## Donneurs de sang

Toute l'équipe de l'association pour le don du sang bénévole, vous informe des dates des prochaines collectes pour l'année 2010 à ST GERMAIN :

- Mardi 16 février
- Mardi 18 mai —> de 16h à 19h à la salle des fêtes.
- Mardi 26 octobre

Chaque jour en Aquitaine et Limousin, 600 dons de sang et plaquettes sont nécessaires pour soigner les malades hospitalisés dans la région.

Notre but est d'assurer un approvisionnement régulier et suffisant en produits sanguins.

Vous pouvez donc nous aider à réaliser cet objectif si vous avez entre 18 et 70 ans.

Nous faisons appel à votre générosité et afin de vous en remercier, les bénévoles de l'association vous offrent un casse-croûte (soupe, charcuterie, fromage et dessert).

Nous comptons sur vous.





## L'avenir Salembrais

Le dimanche 11 octobre, le président Jacky DUMAS recevait des mains du maire, Jean-Yves ROHART, les clés du club house. Cette réalisation, pilotée depuis le début de l'élection de la nouvelle équipe municipale, est enfin accessible à l'AVENIR SALEMBRAIS. L'association, encadrée par une excellente équipe de dirigeants, s'est vu renforcée par un regroupement avec nos voisins CHANTERACOIS.



Trois équipes engagées dans le championnat et une grande ambition : Le développement d'une école de football.

Vives félicitations à tous les dirigeants et bénévoles qui œuvrent pour faire vivre cette association.



**Remise officielle des clés du club house à l'AVENIR SALEMBRAIS**



## La clé du temps



Le trésorier de La Clé du Temps, sous le regard bienveillant de la Présidente, signe un chèque de 500 euros au profit des enfants de l'école de Saint Germain du Salembre.



Bel exemple de générosité de cette dynamique association dont nous félicitons tous les membres et bien sûr le comité directeur.

# Comité des fêtes

Après seulement 6 mois d'existence, le nouveau Comité des Fêtes, présidé par Kirsten STROUD, peut d'ores et déjà établir un bilan plus que positif.

Se sont ainsi déroulés :

- > Une soirée jazz très réussie où les nombreux spectateurs, amateurs ou non de jazz, ont pu goûter aux joies de la musique entraînante du Mozaïc Jazz Band de St Laurent des Hommes.
- > Le festival de la vallée, en partenariat avec La Clé du Temps.
- > L'organisation du Relais des 3 vallées, le 14 juin 2009.
- > Enfin et surtout, la fête du village, les 25 et 26 juillet.



Au programme de cette fête, cinéma en plein air le vendredi soir, concours de pétanque, soirée moules-frites, ayant réuni plus de 180 personnes, marche découverte qui a permis de faire admirer les charmes de notre village, vide-grenier, jeux pour les enfants, promenades en poneys et enfin, pour clôturer en beauté ce week-end, un feu d'artifice en musique qui a su ravir petits et grands.

En conclusion : peu d'heures de sommeil, beaucoup de travail, mais surtout au final, le sentiment d'avoir réussi « une belle fête ».

Nous tenons particulièrement à remercier toutes les personnes qui ont su être patientes lors de la soirée moules-frites au cours de laquelle, victimes de notre succès, nous avons eu du fil à retordre avec des frites récalcitrantes qui ne voulaient pas se faire dorer. Comme dit le proverbe, c'est en « fritant qu'on devient friteron », et l'année prochaine, nous ne pourrions que nous améliorer « une fois ».



Nous travaillons d'ailleurs déjà sur les festivités 2010.

Sont ainsi prévus, en vrac : ; une soirée disco costumée le 13 février ; un loto au mois de mars ; une soirée jazz au mois d'avril ; une soirée halloween le dernier week-end d'octobre et la fête locale du mois de juillet.



Enfin et surtout, un immense merci à la poignée de bénévoles qui nous aide et sans qui le comité ne tournerait pas : Franck, Thierry, Jean-Jacques, Vincent, les Muriels, Raymond, Nadine et Alain, Franck et Chantal, Gladys, Laura, Jessie, Jenny et tous les autres.

Nous en profitons pour lancer un appel à toutes les bonnes volontés : Le Comité des Fêtes recrute ! Si vous avez des idées, que vous aimez le bénévolat, la bonne humeur et la convivialité, nous sommes preneurs.

L'assemblée générale annuelle du comité des fêtes se tiendra le **15/01/2010** à 20h00 dans la salle des fêtes de la mairie.

Nous vous invitons à y participer .

# ETAT CIVIL



NAISSANCES		
Nom	Prénom	Date de naissance
DELRIEU	Faustine Louise	25/10/2008
BLONDEAU	Léa Manon	07/11/2008
RUIZ DUPLANTIER	Juliette	09/01/2009
LIEBALLE	Jade Madison	31/01/2009
LOPACIUCH	Lise	24/02/2009
GERAL	Clémence Marie Clarisse	02/06/2009
ROUCHIER	Léonard Jean	10/06/2009
DEFFARGES	Paul Jean	22/09/2009
BOUSSIER	Lounès	30/09/2009
JACOB	Thaïsse	14/12/2009
LANXADE	Mélodie Frédérique Raphaëlle	16/12/2009

MARIAGES	
Date	Noms et Prénoms
28/11/08	<b>LABORIE</b> Jean-Claude et <b>DEBANDE</b> Viviane, Eliane, Rolande
25/04/09	<b>FOULARD</b> Bernard et <b>DE OLIVERA RODRIGUES</b> Cécilia
11/07/09	<b>VILLECHANOUX</b> Philippe et <b>LACOSTE</b> Magali
15/08/09	<b>DAGREGORIO</b> Bernard et <b>BERNARD</b> Edwige, Nathalie, Françoise



DECES	
Date	Nom et Prénom
11/11/08	<b>FELIX</b> épouse <b>GUALANDI</b> Paulette Germaine
30/12/08	<b>BRONDEL</b> épouse <b>RAPNOUIL</b> Raymonde
05/01/09	<b>DUMAS</b> Bernard
04/06/09	<b>LAFAYE</b> Jacques
22/06/09	<b>AGUILERA</b> épouse <b>GAY</b> Henriette
07/08/09	<b>MARCHE</b> épouse <b>GORRON</b> Geneviève Charlotte Amicie





**COMMUNAUTE de COMMUNES**  
**de la VALLEE du SALEMBRE**

**Jean-Michel MAGNE, président de la CCVS, et son conseil communautaire, vous souhaitent une bonne et heureuse année 2010.**



**Centre de Loisirs et Accueils périscolaires**



Le centre de loisirs sans hébergement (CLSH) de notre communauté de communes connaît un franc succès. Il présente un bilan positif avec en moyenne un taux d'occupation de 62,17 % pour l'année 2008/2009 en périscolaire sur les 3 sites et de 44,84 % en extrascolaire (une fréquentation très faible pendant les vacances de Noël faisant chuter la moyenne). Les nombreux enfants de notre territoire et des communes voisines ont ainsi pu bénéficier de ce bel équipement ainsi que des animations et sorties proposées.

**ASTER**



Des études sont en cours pour essayer de trouver une solution de réhabilitation du site.

La collectivité a été sollicitée par une entreprise pour conduire des démarches afin que celle-ci puisse s'installer dans une partie des locaux. Le prix de vente de 500 000 € pour ce bien semble mettre tous les projets en périls. La collectivité ne s'engagera que dès lors que les coûts seront raisonnables.

**Plateforme de Broyage**



Dans le cadre des énergies renouvelables, la communauté de communes a pour projet d'accueillir et réaliser un site de broyage ayant pour but de répondre à l'attente d'une exploitation existante sur le territoire de la communauté de communes et qui n'est plus aujourd'hui en capacité de se développer sur son lieu actuel. Il est nécessaire de répondre tant aux besoins de l'entreprise, qu'au respect de l'environnement en créant une plateforme pouvant accueillir les engins nécessaires au déchetage de bois de forêt, permettant ainsi d'obtenir des plaquettes destinées aux chaufferies bois collectives et valoriser les déchets verts provenant des déchetteries locales afin de les transformer en compost servant à abonder les terres agricoles.

Le site de Chantérac au lieu dit « les cinq routes » est particulièrement adapté puisqu'il a été classé pour cet usage dans le PLU, et qu'il se situe dans un secteur boisé, desservi par une route départementale, loin d'habitation.

Ce projet sera conduit en partenariat avec le SMD3, la fédération des CUMA de la Dordogne et la coopérative forestière et bénéficiera d'aides des Conseils Régional et Départemental. Nous espérons ainsi renforcer une activité existante et aider à maintenir ou créer des emplois dans un secteur en pleine expansion.

**Service Pour l'Assainissement Non Collectif**



Nous vous rappelons que la loi LEMA (loi sur l'eau et les milieux aquatiques) nous impose le contrôle de toutes les installations d'assainissement non collectif avant le 31 décembre 2012. Cette date relativement proche nous a incités à mettre en place le SPANC (Service pour l'assainissement non collectif). La collectivité a choisi de confier cette tâche à un prestataire de service, plutôt que d'en assurer le service en régie. Les études réalisées par les collectivités voisines montrent que ce choix est le plus rationnel. Nous avons donc lancé un appel d'offre afin d'obtenir les meilleures propositions. Nous devrions choisir le prestataire dans le courant du premier trimestre 2010. Une réunion publique d'information sera programmée afin que vous puissiez obtenir une réponse à toutes vos interrogations. Ce service permettra ainsi de gérer le choix des filières pour les

Constructions neuves, mais également pourra apporter une solution technique dans le cas d'installation présentant des dysfonctionnements. Nous vous rappelons que le coût des visites obligatoires réalisées sur les dispositifs sera à la charge des propriétaires.



### **Voirie**



Des travaux ont été effectués à SAINT GERMAIN route de la Côte et au Gounaud ; à CHANTERAC dans le bourg. Pour ce qui concerne la commune de SAINT AQUILIN, la

route de Vitrac sera réalisée en tout début d'année 2010. Le montant de tous ces travaux s'élève à 154 000 €

La collectivité a réalisé du point à temps en régie sur les trois communes. Cette opération a apporté satisfaction et sera reconduite dans l'année 2010.

L'aménagement des plateformes pour conteneurs d'ordures ménagères se poursuit. Il sera terminé dans le courant de l'année 2010.

### **Petit patrimoine**



Nous avons décidé de restaurer et mettre en valeur deux sites de petit patrimoine par communes. Ce sont donc le puits de Seyssac et la Fontaine du Bourg pour St Aquilin ; les lavoirs de Longecôte et Joussonnières pour Chanterac ; la place, le puits du bas du bourg et le lavoir de la Maligne pour St Germain. Les travaux devraient être terminés fin du 2<sup>ème</sup> trimestre 2010. La collectivité bénéficie d'aides financières des Conseils Régional et Général, ainsi que d'une enveloppe parlementaire.

### **Amélioration de l'Habitat**



Dans le cadre du Pays de l'Isle en Périgord, une opération intitulée PIG (Projet d'Intérêt Groupé) concernant un programme d'amélioration de l'habitat a été mis en place. Ce projet correspond au même programme déjà réalisé sur notre territoire dans le cadre de l'OPAH, et devrait permettre aux propriétaires occupants ou bailleurs de bénéficier d'aide pour des travaux.

### **Portage des Repas**



Des personnes ont bénéficié du service de portage de repas à domicile. La CCVS maintient sa prise en charge d'une partie du coût du repas.

### **Relais d'Assistantes Maternelles**

Les permanences du Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) sont assurées à Chanterac une fois par mois. Nous vous rappelons que cet accueil est un lieu de ressources au service des familles, des assistantes maternelles agréées ou des candidates à l'agrément, et des autres professionnels de l'enfance. Cette structure permet d'organiser l'information des parents et des assistantes maternelles.

### **Formation du personnel**



Les agents des trois communes ont bénéficié d'une formation de lutte contre l'incendie. Dans le début de l'année 2010, c'est une nouvelle session qui concernera les 1<sup>er</sup> secours à apporter. Ces formations sont plus que nécessaires pour le personnel qui côtoie et encadre les enfants.

### **Information sur le frelon asiatique**



Ce nouvel insecte apparu en 2006 en Dordogne est un redoutable prédateur d'abeilles. Il est toujours urgent d'essayer de **limiter sa progression** par des actions de **piégeage des reines**. Le frelon asiatique fait son nid de forme sphérique principalement dans les arbres, dans les haies, sous les hangars aérés, non loin d'un point d'eau. Le frelon asiatique est facilement distinguable du frelon européen (*Vespa crabro*) par sa taille et sa couleur.



## CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE (C.L.S.H)



## Accueil de Loisirs Multisite de la communauté de communes situé à Chantérac



Le Centre de Loisirs est géré par la Communauté de Commune de la Vallée du Salembre, il est agréé par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, et travaille en partenariat avec la CAF.

-II peut accueillir jusqu'à 40 enfants (24 enfants de plus de 6 ans et 16 de moins de 6 ans). Il est ouvert aux enfants de 3 à 12 ans, tous les mercredis et pendant les vacances scolaires, de 7h30 à 19h00;

-Attention aux **deux périodes de fermeture** : les vacances de Noël et la dernière quinzaine d'août.

-Les tarifs sont à partir de 8€ la journée (repas compris) Les Passeports Vacances de la CAF sont acceptés; Le prix de la journée est calculé en fonction de votre seuil d'imposition.

-Les animateurs y proposent des activités éducatives motrices, sportives, ludiques, manuelles et de découverte, tout en respectant le rythme de vie et les besoins des enfants ; Des sorties sont programmées régulièrement. thème écologie, recyclage, tricycle, Smectom jeu artiste expo pellegreue, sortie visite Vanxains centre pédagogique de compostage, été roi château de mar

**Le Centre de Loisirs gère aussi les garderies périscolaires** de St Germain du Salembre, ST Aquilin et bien sûr celui de Chantérac, tous les jours d'école de 7h30 à 8h50 le matin et de la sortie des classes jusqu'à 18h30.

-St Germain peut accueillir 20 enfants, St Aquilin 10 et Chantérac 14, au prix de 0.80 cents de l'heure (gouter compris)

Le Centre héberge aussi le Club Nature de Chantérac et le Relais d'Assistants Maternelles de la Vallée de l'Isle.

Pour tout renseignement, merci de contacter la directrice :

au **05 53 81 55 09** ou par mail : [clsh.ccv5@orange.fr](mailto:clsh.ccv5@orange.fr)





**Mr le Maire  
et  
le Conseil Municipal**

**VOUS PRESENTENT  
LEURS MEILLEURS VŒUX POUR  
L'ANNEE 2010**



Mairie de Saint-Germain du Salembre : Tél. 05 53 82 60 15 - Fax 05 53 81 84 45  
Email [mairie-saint-germain-du-salembre@wanadoo.fr](mailto:mairie-saint-germain-du-salembre@wanadoo.fr)